



**PRÉFET
DE LA CORSE-
DU-SUD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet d'acquisition foncière par le Conservatoire du littoral de deux parcelles d'emprise de la crête rocheuse dominée par le Lion et la Tour génoise, du site classé de Roccapina sur le territoire de la commune de Sartène,

L'arrêté préfectoral n° 2A-2021-2021-10-25-00001 du 25 octobre 2021 prescrit l'ouverture de deux enquêtes publique conjointes :

- préalable à la déclaration d'utilité publique
- et parcellaire,

relatives au projet d'acquisition foncière par le Conservatoire du littoral, de la crête rocheuse dominée par le Lion et la Tour génoise du site classé de Roccapina sur le territoire de la commune de Sartène.

Ces enquêtes publiques se dérouleront du vendredi 26 novembre 2021 (à 9 heures) au lundi 13 décembre 2021 inclus (à 17 heures).

Le commissaire enquêteur titulaire désigné par le président du Tribunal administratif de Bastia, est Mme Marie-Céline BATTISTI et le commissaire enquêteur suppléant est Mme Carole BOUCHER.

Mme le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public et recevra ses observation écrites, orales et ses propositions lors de ses permanences prévues à la mairie de Sartène, siège de l'enquête (Place Libération) :

- le vendredi 26 novembre 2021 de 9 heures à 12 heures ;
- le lundi 13 décembre 2021 de 14 heures à 17 heures.

Pendant toute la durée des enquêtes, le dossier d'enquête publique qui comprend notamment, les délibérations du conseil municipal de la ville de Sartène et du Conseil d'administration du Conservatoire du littoral et pour le dossier de demande de déclaration d'utilité publique du projet : une notice explicative, le plan de situation, le périmètre délimitant les immeubles à acquérir et pour le dossier d'enquête parcellaire : le plan parcellaire et l'état parcellaire, pourra être consulté:

- sur support « papier » et en format numérique à la mairie de Sartène (Place Libération) siège de l'enquête ;
- sur le site Internet de la préfecture à l'adresse suivante: www.corse-du-sud.gouv.fr, dans la rubrique *Publications -Enquêtes publiques* ;

Un poste informatique est également tenu à la disposition du public à la sous-préfecture de Sartène – Bd Jacques NICOLAI sur rendez-vous (tél : 04 95 11 12 63) ou à l'adresse mail suivante: sp-sartene@corse-du-sud.gouv.fr

Durant les enquêtes, les observations du public sur l'utilité publique de l'opération ainsi que les observations par toute personne intéressée sur les limites des biens dont l'acquisition est nécessaire à la réalisation du projet, peuvent être consignées:

- directement sur les registres d'enquête, à feuillets non mobiles tenus à la disposition du public en mairie de Sartène, siège de l'enquête;
- par voie postale à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie de Sartène; ces observations seront annexées aux registres d'enquête;
- par courrier électronique aux adresses suivantes :

pref-enquetesiteroccapinadup@corse-du-sud.gouv.fr

et pref-enquetesiteroccapinaparcellaire@corse-du-sud.gouv.fr

Par ailleurs, eu égard à la circulation active du virus SARS-CoV2, les mesures d'hygiène et de distanciation sociale incluant la distanciation physique d'au moins un mètre entre deux personnes, dites « barrières », devront être respectées dans les lieux clos, ainsi que le port du masque de protection et la mise à disposition de gel hydro-alcoolique.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Sartène, à la préfecture de la Corse-du-Sud, *direction de la coordination des politiques de l'Etat et du développement territorial- bureau de l'environnement et de l'aménagement*, sur le site internet de la préfecture, dès leur réception et pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Fait à Ajaccio, le 25 octobre 2021

Le préfet
Pour le préfet et par délégation
Le secrétaire général

SIGNE

Pierre LARREY